

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

16 Janvier 2013

L'an deux mille treize, le vingt-deux Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 15

Absents : 3

Votants : 15

Exprimés : 15

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoint

Mmes BRUNET, GAUDIN, KICA, PLOUY, Mrs BRUNET, FOUCHER, LAURENT, MARIE, RIDEL et TORRES.

Absents excusés : Mmes CHRETIEN, VOLLAIS,
Mr KECHICHIAN.

Secrétaire de séance : Mme KICA.

Le procès-verbal de la séance du 06/12/12 est approuvé.

N° 1 – ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Energie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 20 Décembre 2012, le comité syndical du SDEC Energie a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1^{er} au 18 Octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Monsieur VALLEE procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC Energie.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du SDEC Energie.

N° 2 – ACQUISITION DES TERRAINS CONSORTS JAMIN :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 06/12/12, concernant le protocole d'accord pour l'achat des terrains des Consorts JAMIN cadastrés section AD n° 151, 152, 162 et 398, il convient maintenant de finaliser cette vente par un acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente établi par Maître PORCQ, Notaire à Dozulé, correspondant à l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 151, 152, 162 et 398.

N° 3 – SALLE DES FETES : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la salle des fêtes, qui fait suite à la réunion de la commission inter-commissions en date du 15/01/13. A cette occasion, il propose au Conseil Municipal d'augmenter la caution de 210 € à 300 €, et l'heure de ménage de 15 € à 20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe la caution à 300 € et l'heure de ménage à 20 €,

Adopte le règlement intérieur de la salle des fêtes.